

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS TRIMESTRELS ARRETES AU 31 MARS 2018

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 mars 2018 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 mars 2018, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 771 952 dinars et un bénéfice net de la période de 68 472 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 31 mars 2018, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidité représentent 20,63% de l'actif total au 31 mars 2018. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 263 934,120	1 067 745,536	1 019 153,600
	a- Actions et droits rattachés		745 722,519	627 203,065	619 838,886
	b- Obligations et valeurs assimilées		518 211,601	427 749,271	399 314,714
	c- Titres OPCVM		0,000	12 793,200	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	508 017,469	286 887,413	258 022,719
	a- Placements monétaires		142 378,627	144 292,600	148 561,431
	b- Disponibilités		365 638,842	142 594,813	109 461,288
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	0,000	639,948	393,315
	TOTAL ACTIF		1 771 951,589	1 355 272,897	1 277 569,634
	<u>PASSIF</u>		<u>24 526,846</u>	<u>28 864,824</u>	<u>22 559,303</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	4 332,315	6 631,914	3 794,554
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	20 194,531	22 232,910	18 764,749
	<u>ACTIF NET</u>		<u>1 747 424,743</u>	<u>1 326 408,073</u>	<u>1 255 010,331</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 751 913,091	1 324 906,855	1 254 563,618
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>-4 488,348</u>	<u>1 501,218</u>	<u>446,713</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		590,773	6 050,942	7,361
	b- Sommes distribuables de l'exercice en cours		-5 079,121	-4 549,724	439,352
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 771 951,589	1 355 272,897	1 277 569,634

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

	Libellé	Note	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	6 221,435	5 436,671	39 759,650
	Dividendes		0,000	0,000	17 879,640
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		6 221,435	5 436,671	21 880,010
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	964,902	1 331,858	5 600,689
	<u>Total des revenus des placements</u>		7 186,337	6 768,529	45 360,339
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.8	-4 331,221	-4 085,327	-15 602,335
	Revenu net des placements		2 855,116	2 683,202	29 758,004
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.9	-6 987,056	-7 374,670	-29 943,427
	Résultat d'exploitation		-4 131,940	-4 691,468	-185,423
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		-947,181	141,744	624,775
	Sommes distribuables de la période		-5 079,121	-4 549,724	439,352
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		947,181	-141,744	-624,775
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		66 503,079	25 516,365	139 441,490
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		7 262,204	-3 435,096	-30 494,180
	<u>Frais de négociation de titres</u>		-1 160,890	-428,524	-1 474,871
	Résultat net de la période		68 472,453	16 961,277	107 287,016

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/03/2018 en (DT)

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>68 472,453</u>	<u>16 961,277</u>	<u>107 287,016</u>
a- Résultat d'exploitation	-4 131,940	-4 691,468	-185,423
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	66 503,079	25 516,365	139 441,490
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	7 262,204	-3 435,096	-30 494,180
d- Frais de négociation de titres	-1 160,890	-428,524	-1 474,871
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>-5 483,772</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>423 941,959</u>	<u>-61 649,661</u>	<u>-217 889,370</u>
a- Souscriptions	450 610,376	99,079	99,079
- Capital	395 300,000	100,000	100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	56 165,290	-1,226	-1,226
- Régularisation des sommes distribuables	-854,914	0,305	0,305
b- Rachats	26 668,417	61 748,740	217 988,449
- Capital	23 400,000	61 000,000	212 900,000
- Régularisation des sommes non distribuables	3 320,210	607,824	4 870,755
- Régularisation des sommes distribuables	-51,793	140,916	217,694
VARIATION DE L'ACTIF NET	492 414,412	-44 688,384	-116 086,126
<u>AN4- Actif Net</u>			
a- En début de période	1 255 010,331	1 371 096,457	1 371 096,457
b- En fin de période	1 747 424,743	1 326 408,073	1 255 010,331
<u>AN5- Nombre d'actions</u>			
a- En début de période	11 532	13 660	13 660
b- En fin de période	15 251	13 051	11 532
VALEUR LIQUIDATIVE	114,577	101,632	108,828
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	21,42%	5,09%	8,88%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-03-2018

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte. Les états financiers arrêtés au 31-03-2018 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-03-2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-03-2018 d'actions et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après:

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/03/2018	% l'Actif
<u>Actions</u>		668 333,346	745 722,519	42,08%
ARTES	4 000	23 560,000	29 072,000	1,64%
ATL	3 500	10 979,347	11 207,000	0,63%
ATTIJARI BANK	1 100	28 684,920	54 846,000	3,10%
BIAT	500	30 718,969	74 949,500	4,23%
CARTHAGE CEMENT	21 100	58 668,511	46 483,300	2,62%
EURO CYCLE	1 380	39 537,000	43 389,960	2,45%
MONOPRIX	6 037	90 128,821	73 041,663	4,12%
SFBT	4 300	78 243,542	101 647,700	5,74%
SOTUVER	14 000	69 850,342	76 636,000	4,32%
SOTUVER NG 2018	1 324	5 481,580	6 778,880	0,38%
STAR	428	35 233,100	33 983,628	1,92%
TELNET	5 032	42 049,800	43 501,640	2,46%
TPR	18 280	76 064,164	71 036,080	4,01%
UIB	3 033	79 133,250	79 149,168	4,47%
<u>Obligations des Sociétés</u>		420 000,000	427 094,363	24,10%
ATTIJARI LEASE 2013-1-B	1 000	20 000,000	20 398,904	1,15%
ATTIJARI LEASE 2015-1	1 000	60 000,000	63 438,115	3,58%
CIL 2017 - 7.95%	500	50 000,000	50 148,110	2,83%
CIL2014-2 7.6%	1 000	40 000,000	40 406,444	2,28%
CIL2015-1 T 7.65%	200	12 000,000	12 583,496	0,71%
HL 2016-2 7.65%	600	48 000,000	48 997,979	2,77%
HL 2017-3 8%	500	50 000,000	50 569,863	2,85%
TLS2018-1 7.95%	1 000	100 000,000	100 000,000	5,64%
UIB SUB 2016-A 7.4%	500	40 000,000	40 551,452	2,29%
<u>BTA *</u>		86 240,000	90 786,170	5,12%
BTA-04-2028	40	37 380,000	39 453,512	2,23%
BTA052022	50	48 860,000	51 332,658	2,90%
<u>Produits divers</u>			331,068	0,02%
TLS 2018-1 7.95% INTERCALAIRE			331,068	0,02%
TOTAL		1 174 573,346	1 263 934,120	71,33%

* Aucun mouvement sur le portefeuille BTA n'a été réalisé courant le 1^{er} trimestre 2018 :

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
<u>Revenus des Actions</u>	0,000	0,000	17 879,640
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>	6 221,435	5 436,671	21 880,010
Revenus des obligations privées	5 012,230	2 878,316	13 684,339
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 209,205	2 558,355	8 195,671
TOTAL	6 221,435	5 436,671	39 759,650

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31-03-2018 à 508 017,469 DT et s'analyse comme suit :

		31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	142 378,627	144 292,600	148 561,431	8,04%
Disponibilités		365 638,842	142 594,813	109 461,288	20,63%
Total		508 017,469	286 887,413	258 022,719	28,67%

(1) Placements monétaires :

Ligne	Quantité	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/03/2018	% de l'Actif
BTCT 12-02-2019	150	06/02/18	141 429,824	142 378,627	8,04%
Total placement BTCT			141 429,824	142 378,627	8,04%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Intérêts des bons de trésor à court terme	964,902	1 331,858	5 600,689
TOTAL	964,902	1 331,858	5 600,689

3.3 – Créances d'exploitations:

	Libelle	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
AC 4	Autres Actifs	0,000	639,948	393,315
	RS sur BTA	0,000	639,948	393,315

3.4 – Opérateurs créditeurs:

	Libelle	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	4 332,315	6 631,914	3 794,554
	Frais de gestionnaire	1 601,317	1 505,705	1 382,877
	Frais de dépositaire	273,599	541,453	241,271
	Frais de distributeurs	2 457,399	4 584,756	2 170,406

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
PA 2	Autres créditeurs divers	20 194,531	22 232,910	18 764,749
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	675,153	0,000	491,192
	Redevance CMF	149,151	113,550	105,297
	Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	317,239	0,000
	Charges à payer sur l'exercice encours	19 370,227	21 802,121	18 168,260

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	1 153 200
* Nombre de titres	11 532
* Nombre d'actionnaires	88
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	395 300
* Nombre de titres émis	3 953
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	23 400
* Nombre de titres rachetés	234
<u>Capital au 31/03/2018</u>	
* Montant en nominal	1 525 100
* Nombre de titres	15 251
* Nombre d'actionnaires	116

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2018 au 31/03/2018 s'élève à 492 414,412 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 31/03/2018 est de 15 251 contre 11 532 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2017</u>	<u>1 254 563,618</u>	<u>1 254 563,618</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>395 300,000</u>	<u>395 300,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-23 400,000</u>	<u>-23 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>125 449,473</u>	<u>120 961,125</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	66 503,079	66 503,079
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	7 262,204	7 262,204
- Frais de négociation de titres	-1 160,890	-1 160,890
- Régularisation des sommes non distribuables	52 845,080	52 845,080
- Sommes distribuables		-4 488,348
<u>Montant fin de période au 31/03/2018</u>	<u>1 751 913,091</u>	<u>1 747 424,743</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/03/2018 s'élèvent à **-4 488,348** DT contre **446,713** DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	590,773	6 050,942	7,361
Résultat d'exploitation	-4 131,940	-4 691,468	-185,423
Régularisation du résultat d'exploitation	-947,181	141,744	624,775
Total	-4 488,348	1 501,218	446,713

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 1 Charges de gestion des placements	4 331,221	4 085,327	15 602,335
Rémunération du gestionnaire	1 601,337	1 505,725	5 655,072
Rémunération du dépositaire	272,993	257,964	994,758
Rémunération des distributeurs	2 456,891	2 321,638	8 952,505

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
CH 2 Autres charges	6 987,056	7 374,670	29 943,427
Redevance CMF	355,856	334,611	1 256,697
Services bancaires et assimilés	0,000	0,000	421,960
Contribution conjoncturelle 7.5%	0,000	317,239	1 000,000
Abonnement des charges budgétisées	6 631,200	6 722,820	27 264,770

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.03.18	Période du 01.01.17 au 31.03.17	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	6 631,200	6 722,820	27 264,770
Taxes	37,915	-54,039	-219,158
Frais bancaires	23,491	25,748	104,420
Publication BO CMF	321,534	395,507	1 604,000
Honoraires CAC	1 672,151	1 656,986	6 720,000
Frais AGO et publications	1 030,238	979,881	3 973,963
Jetons de Présence	2 958,904	2 958,904	12 000,000
Alpha mena	586,973	759,822	3 081,500
Autres (*)	-0,006	0,011	0,045

(*)C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investies selon les modalités et conditions définies par cette dernière. Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs:

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.